DEL 2020 11 167 ROB ANNEE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Présents : 31 Votants : 35



Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni exceptionnellement au Forum Léopold Sédar SENGHOR – Salle Edith PIAF sis 55-63 boulevard Bargue, sous la présidence de **Monsieur Xavier LEMOINE - Maire**, à la suite de la convocation adressée le dix-neuf novembre deux mille vingt.

PRESENTS: M. LEMOINE, M. GINAC, Mme HUART, M. SCHUMACHER, Mme PINTO, Mme DIARRA, M. ARSLAN, M. CADIO, M. DAHMOUNI, Mme GERARD, M. CHAINEY, Mme ETIENNE, Mme TERREN, Mme DE BERNARDIN, Mme BOUKREDINE, Mme DUDEK, M. LAVALLEZ, Mme LAÏDOUNI, M. MEDJALDI, M. BAKHTAOUI, Mme HASHAS, M. DA CRUZ, Mme MARQUES, M. PEDRO, M. CAUCHIE, M. SARACOZ, Mme DELLAC, M. KACHOUR, M. KECHAOU, Mme RIBEAUCOURT et M. YACHOU.

ABSENT(S) / PROCURATION(S): M. BARTH (donne procuration à M. SCHUMACHER); Mme DA SILVA (donne procuration à Mme HUART); Mme SIBY (donne procuration à Mme PINTO) et Mme PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme DELLAC).

Madame Najat HASHAS a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du CGCT.

Approbation du procès-verbal et compte-rendu du 14 Octobre 2020 par 30 voix pour et 5 abstentions.

(Direction Financière) – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire et Monsieur ARSLAN, rapporteurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1 qui a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 qui a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire pour consacrer et rénforcer le cadre légal du Débat et du Rapport d'Orientation Budgétaire en complétant et précisant le contenu,

Considérant que les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe précisent en outre, que le Rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un Débat dont il est pris acte par une délibération,

Vu le décrét n° 2016-841 du 24 juin 2016 fixant le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication,

DEL 2020 11 167 ROB ANNEE 2021

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Ainsi le Rapport d'Orientations Budgétaires présente, outre les orientations budgétaires générales pour l'année, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Considérant la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2021 annexée à la présente délibération,

Considérant le débat d'orientations budgétaires,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.
- DE VOTER le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal: après avoir pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021; a voté par 30 voix pour et 5 voix contre le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

Kavier LEMOINE

e Maire.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93 100 Montreuil-sous-bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 30/11/26
Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/11/2020

Montfermeil, le 30/11/2020 Pour le Maire, par délégation, Directeur Général (Adjoint)

VILLE DE MONTFERMEIL

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil municipal du 25 novembre 2020



Introduction

-DF

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Les perspectives et projets de la ville et leur impact budgétaire

Un contexte inédit

66

Le Débat d'Orientations Budgétaires pour le projet de Budget 2021 s'inscrit dans le contexte particulier de la crise sanitaire du Covid 19.

Outre l'impact national évoqué plus loin, la ville subit deux effets majeurs : un retard dans la mise en œuvre des projets municipaux, et un coût financier, évalué au stade de la première vague à plus d'un million d'euros (évaluation à préciser en prenant en compte les impacts travaux et le 2nd confinement en cours) en cumulant les pertes de recettes et les dépenses imprévues.

Au-delà de ces impacts concrets, la crise interroge sur le cadre de vie, la préservation de l'environnement, l'habitat mais aussi le lien social et la solidarité, qui, en ces périodes de confinement, ont été éprouvés par la population.

Le projet de budget 2021 sera donc marqué par ce contexte singulier.

Une structure budgétaire favorable et plus que jamais nécessaire

- ✓ La structure budgétaire de la ville demeure favorable et solide, les recettes de fonctionnement progressant de 3.1%, les charges de fonctionnement de 6.48%.
- L'évolution des dépenses de fonctionnement est caractérisée par une maîtrise des dépenses à caractère général et par une augmentation significative des dépenses de personnel qui seront détaillées dans le rapport;
- Cette augmentation est la conséquence des efforts de ces dernières années d'améliorer les capacités des services municipaux par des recrutements adaptés aux enjeux de ces prochaines années;
- La ville est raisonnablement endettée, et dispose d'une solide capacité d'autofinancement toutefois en baisse ces derniers années ; ainsi son budget d'investissement reste ambitieux, 18 083 615 €, en correspondance avec les enjeux d'aménagement de la ville. Cette ambition d'équipement est soutenue par une capacité à obtenir les subventions et dotations légitimes et nécessaires à la modernisation de notre ville, et à la très grande vigilance à l'exercice des compétences transférées au Territoire et à l'ensemble des partenaires de la ville dans un contexte toujours plus complexe.

Consolider notre capacité financière à préparer l'avenir

GG

Les enjeux stratégiques des budgets à venir seront de consolider la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de stabiliser les dépenses de personnel en modernisant les services municipaux, de contrôler les dépenses à caractère général, de rehausser ainsi la capacité d'autofinancement pour maintenir une politique d'investissement forte et durable.

Le capital humain au centre du budget

Outre la modernisation et les recrutements nécessaires, la maîtrise des dépenses de personnel devra intégrer l'instauration du **nouveau régime indemnitaire du personnel**, dans le cadre d'une concertation lancée en 2021, et présenté dans le présent rapport.

Les rendez vous de la ville avec son avenir, un budget pour préparer l'avenir

L'enjeu de ce début de mandat est de préparer la ville et ses habitants aux évènements majeurs qui s'annoncent, notamment l'arrivée du métro et la reconstruction de l'hôpital. L'amélioration des mobilités impose également d'interroger l'avenir sur la ville de Montfermeil dans un horizon court de fin de mandat :

Quelle ville pour demain, pour quels habitants avec quels services?

Le projet de budget contient les grands défis et moyens à mettre en œuvre :

- Anticiper sur les grands événements à venir en fin de mandat ;
- Favoriser le développement de la ville par un budget d'investissement qui répondent aux besoins des habitants;
- Valoriser et préserver le cadre de vie de la ville, en investissant pour la protection de l'environnement et le patrimoine ;
- Offrir un service public innovant et solidaire au service des habitants.

Les principaux projets

Anticiper les besoins de la population - préserver le cadre de vie - Innover et vivre ensemble

Les projets restent engagés et devront être soutenus avec d'autant plus de rigueur que les **impacts nationaux de la crise sanitaire sur l'économie, sur les besoins de la population et sur les risques de stagnation des recettes** se feront certainement sentir. La fin du mandat verra l'arrivée à Montfermeil du métro, qui après le T4 contribuera à mieux relier la ville à son environnement urbain et le lancement de la reconstruction de l'hôpital qui renforcera l'attractivité de la ville.

Anticiper les besoins de la population

Il faut donc anticiper sur les besoins de la population (écoles, équipements crèches, logement), aussi le projet de budget prévoit-il les investissements de la nouvelle crèche la vie en herbe, la reconstruction et l'agrandissement de l'école maternelle Jules Ferry, et la nouvelle gare routière.

La ville reste par ailleurs engagée dans l'investissement dans des **réserves foncières indispensables** pour faire face aux nombreuses mutations urbaines en cours et a venir, dans une étude sur la **restructuration du centre-ville**, **plus commerçant**, et prévoit d'améliorer les déplacements intra et extra muros par le lancement **d'une étude sur la mobilité en 2021**.

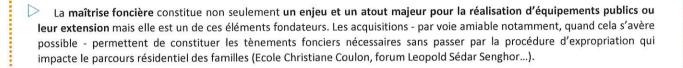
Anticiper les besoins de la population

par la mobilité

- Montfermeil a récemment connu sa première phase de désenclavement avec l'arrivée du T4 jusqu'à l'hôpital, accompagné de la réorganisation du réseau bus. Bien évidemment le désenclavement total de notre commune ne sera effectif qu'à la mise en service de la ligne 16 du Grand Paris Express, ancrant ainsi Montfermeil dans la métropole par notamment la réduction des temps de transports aux lieux de travail, d'étude, de formation et de loisirs.
- Cette évolution amène la nécessaire réflexion sur notre mobilité, en y intégrant la question du stationnement, tant à l'échelle de la commune, que dans son environnement immédiat ou métropolitain. Cette étude qui interrogera également les nouveaux modes de déplacements sera menée en 2021

Anticiper les besoins de la population

par la maîtrise foncière



La maîtrise foncière représente également un outil de suivi et d'encadrement de la dynamique de constructions de logements mais également rend possible la mise en place d'outils de lutte contre l'habitat indigne (PRU, restructuration centre-ville ancien, OPAH Victor Hugo, lutte contre les marchands de sommeil...)

Préserver le cadre de vie et valoriser le patrimoine

La période de confinement a confirmé l'importance de la qualité environnementale: les engagements budgétaires 2021 s'inscrivent dans une action publique de préservation du patrimoine, de l'environnement et de la qualité de vie de Montfermeil qui reste une ville à taille humaine.

- Poursuivre l'étude relative à l'état phytosanitaire du patrimoine arboré de la ville, afin d'assurer la pérennité de ce patrimoine, son renouvellement et un usage en sécurité des espaces public ;
- Développer une agriculture urbaine en facilitant l'implantation d'une ferme urbaine pour l'exploitation de différentes parcelles, notamment sur le site Jousseaume;
- Rénover le Moulin afin de permettre une production de farine locale, commercialisable ;
- Aménagement d'une Maison de la nature, sur le site des Fresnes, comme lieu de formation et de partage d'une culture de la biodiversité et de la production nourricière;
- Ouverture de nouveaux terrains de culture: Perdrigé et Ampére pour permettre les pratiques potagères et de permaculture;
- Action en faveur de l'économie circulaire par la création d'une ressourcerie/ recyclerie dans le quartier Vaucanson.

Préserver le cadre de vie et valoriser le patrimoine (suite)

- Aménagement d'un parking de 31 places à proximité de la place Notre Dame des Anges, des commerces et d'un pôle santé;
- Création d'une éco station Bus en lien avec le terminus du T4;
- Restructuration de la rue Curie ;
- Reconstruction du logis d'Arc: amélioration des conditions de pratiques de l'activité tir à l'arc en lisière de la forêt de Bondy;
- Restauration de l'église Saint Pierre Saint Paul, conservation et valorisation du patrimoine de la commune. Aménagement des abords de l'église et mise en valeur des décors peints à l'intérieur de l'église;
- Aménagement d'un bâtiment pour la conservation, consultation des archives municipales et l'Atelier de couture du Son et Lumière et le stockage des costumes;
- Construction d'une nouvelle école maternelle sur le terrain d'assiette de l'ancienne école Ferry. 13 classes + centre de loisirs + réfectoire Structure Bois remplissage paille et terre cru Construction Passiv hauss labelisée BdF;
- Halte jeux La Vie en Herbe : Création d'une crèche de 40 berceaux en pied d'immeuble.

Innover et vivre ensemble

Le BP 2021 traduit les engagements sur la qualité de vie des quartiers, le service communal, l'innovation :

- ✓ Accueillir toujours mieux les enfants en crèche, ouverture de la crèche Vie en Herbe et projet de Relais assistante Maternelle ;
- ✓ Soutien à la rénovation énergétique par le lancement du PREP, le Parcours de rénovation énergétique performante, soutenu par l'Etat et les collectivités. Cet enjeu fondamental doit permettre de mobiliser les moyens d'aider les propriétaires à rénover leur habitat;
- ✓ Installation des conseils de quartier;
- ✓ Installation du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ);
- ✓ Offre culturelle et d'animation renforcée, accueil du Bouquet Provincial;
- ✓ Défilé des cultures, le Son & Lumières, les Ateliers Médicis, la saison culturelle ;
- ✓ Politique de la ville, près d'1 ME repartis en fonctionnement et investissement, et cette année notamment un engagement sur la lutte contre les violences faites aux femmes, et la lutte contre la fracture numérique qui devra se concrétiser par un espace numérique tiers lieu ;

✓ Modernisation du système d'information (informatique).

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Cadre réglementaire

13

Cadre réglementaire du Rapport d'Orientations Budgétaires

66

Les principes et objectifs définis par le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 :

- Améliorer et moderniser la communication des stratégies financières et prospectives budgétaires ;
- Renforcer la transparence et dynamiser les échanges entres les élus au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités de la collectivité;
- Être adopté dans les deux mois qui précédent le vote du Budget.

Le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires

Les orientations budgétaires

→ Présenter les orientations et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les prévisions de gestion de la dette

→Exposer les prévisions d'évolution de la dette en adéquation avec les programmes d'investissement en cours et à venir, ainsi que l'évolution des besoins de financement.

Les modalité d'évolutions des ressources humaines

→ Présenter la structure de la masse salariale, les perspectives d'évolution et les éventuelles réorganisations structurelles à venir.

15

I. Contexte du budget 2021

1. Loi de finances 2021

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

1. Loi de finances 2021

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2021 examiné le 28 septembre 2020 contient notamment le plan de relance élaboré par le gouvernement suite à la crise sanitaire. Ce PLF est inédit en ce qu'il porte l'essentiel des mesures déjà annoncées par le plan France Relance, et consacre 100 Md€ sur les deux prochaines années au redressement économique de la France.

- Le déficit public est revu à moins 11,3 % du PIB c'est-à-dire en deçà du niveau anticipé pour 2020 dans le projet de loi de finances pour 2021.
- · La prévision de croissance pour 2020 est abaissée à moins 11 % du PIB pour 2020 et plus 8 % en 2021.
- Le ratio de dépenses publiques s'établirait à 64,3 %, hors crédits d'impôt, en 2020.
- Le ratio de dette publique au sens de Maastricht atteindrait 119,8 % du PIB, sous le double effet de la dégradation du déficit du fait des mesures nouvelles liée à la deuxième vague épidémique, et à celle du PIB.

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

Eléments concernant l'endettement de la France

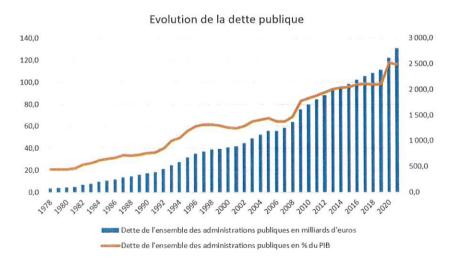
Le projet de loi de finances 2021 estime le montant de la dette publique française en 2021 à 2.798 milliards d'euros. Il s'agit bien entendu d'une première hypothèse qui sera révisée en cours de gestion à mesure du développement de la crise. Elle représenterait désormais 119,8% du PIB en 2021 après un pic en 2020 de 117,5% soit 2.612 milliards d'euros.

Cette évolution tient tant de <u>l'augmentation inédite des déficits publics</u> que de l'effet « volume » lié à l'effondrement du PIB. Concrètement, l'endettement aura crû de 232,4 milliards d'euros en 2020 et croîtrait de 185,8 milliards supplémentaires en 2021. La charge de la dette « budgétaire » de l'Etat augmenterait de près de 1,5 milliard d'euros, passant de 36,2 milliards à 37,1 milliards d'euros.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dette publique (% du PIB)	98,3	98,7	98,1	117,5	119,8
Dette publique en milliards d'€	2258,1	2330,0	2379,6	2612,0	2797,9

Sources: PLF 2021, INSEE, calculs Fondation iFRAP septembre 2020.

1. Loi de finances 2021



Sources: INSEE, PLF 2021

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

2. Les impacts du COVID-19

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

Un cadrage macroéconomique des finances publiques revu au regard du contexte sanitaire

La dégradation du déficit s'explique par l'élargissement et le prolongement des dispositifs de soutien mis en œuvre dès la première loi de finances rectificative.

Ainsi, les annonces consécutives à la mise en place d'un couvre-feu puis d'un nouveau confinement conduiraient à amender la prévision de solde public d'environ 20 Md€ par rapport à la prévision révisée 2020 du PLF pour 2021. Il s'agit :

- du relèvement des crédits du Fonds de solidarité (10,9 Md€) afin de tenir compte de l'évolution de la crise et des extensions consécutives de ses critères d'éligibilité, conduisant à une dépense publique de 19,4 Md€ - les ouvertures cumulées s'élevaient jusqu'alors à 8,5 Md€;
- des nouvelles exonérations de cotisations sociales, qui pèseraient sur les recettes sociales à hauteur de 3,0 Md€ de plus en 2020, conduisant à un total d'exonérations de 8,2 Md€ (contre 5,2 Md€ au révisé 2020 du PLF pour 2021), compensées par l'État;
- de la hausse du coût du dispositif d'activité partielle au titre de l'année 2020 à hauteur de 3,2 Md€ pour l'État et l'Unedic, conduisant à un total d'intervention au titre de l'année de 34,0 Md€ (contre 30,8 Md€ dans le troisième budget rectificatif);
- du financement à hauteur de 1,1 Md€ de la prime pour les bénéficiaires du RSA et des APL annoncée par le Président de la République le 14 octobre ;
- d'une provision de 2,4 Md€ (dont 0,5 Md€ déjà intégré au solde public au révisé 2020 du PLF pour 2021) sur le champ des dépenses d'assurance maladie au titre de surcoûts liés à la crise sanitaire, de l'avancement à décembre du second volet du Ségur sur les rémunérations, de l'indemnisation accrue prévue pour les heures supplémentaires et de l'indemnité pour congés non pris.

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

2. Les impacts du COVID-19

L'augmentation des dépenses d'assurance chômage, hors activité partielle, et celle du prélèvement sur recettes à destination de l'Union européenne pèsent également sur le solde public.

Le rehaussement de la prévision du taux de prélèvements obligatoires (45,2 % contre 44,8 % au révisé 2020 du PLF pour 2021) est imputable à la dégradation du PIB.

Parallèlement, certaines des mesures du plan de relance ont vocation à être mises en œuvre dès 2020, pour apporter une réponse efficace et rapide à la crise.

Ainsi, si le PLF pour 2021 porte pour l'essentiel les dispositions et dotations nécessaires au déploiement exhaustif de France relance, le Gouvernement a mis en place dès l'été 2020 des dispositifs du plan sur l'ensemble de ses trois volets: l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Source: budget.gouv.fr

23

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

2. Les impacts du COVID-19

À ce titre, la Loi de Finances Rectificative (LFR) 3 a été le premier vecteur budgétaire de la relance en ouvrant les crédits nécessaires à des mesures dont certaines se prolongeront en 2021. Il s'agit notamment des dispositifs destinés à favoriser l'emploi des jeunes (prime à l'embauche, aide à l'apprentissage, aide au contrat de professionnalisation, etc.), à soutenir les secteurs aéronautique et automobile, ou encore à favoriser la décarbonation, le développement dans les territoires d'industries ou la relocalisation d'entreprises industrielles.

Au total, les moyens effectivement mobilisés dès 2020 au titre du plan de relance seront de l'ordre de 15 Md€ en autorisations d'engagement et de 10 Md€ en crédits de paiement.

Le PLFR 4 porte des dispositions qui visent à amplifier l'effort de relance entrepris : il intègre notamment des ouvertures de crédits, ou la préservation de capacités de redéploiements, pour compléter les efforts déjà engagés en faveur des jeunes et en particulier de leur emploi, de la relocalisation des entreprises ou encore du soutien aux filières aéronautique et automobile.

Par ailleurs, le soutien aux collectivités territoriales constitue, dès 2020, un axe primordial de la mise en œuvre du plan de relance.

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

2. Les impacts du COVID-19

Des concours financiers en hausse sont prévus pour les collectivités locales en PLF 2021 : les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales progresseront de 1 Md€ par rapport à la LFI pour 2020, notamment par la dynamique du FCTVA (+0.55 Md€), du fait du cycle électoral.

Une incertitude persiste néanmoins quant à la capacité de l'Etat à soutenir les collectivités dans le cadre de la crise sanitaire et économique et après la réforme de la taxe d'habitation.

Par ailleurs, le 3ème PLFR pour 2020 prévoit un total de 5 Md€ au titre de l'appui exceptionnel de l'Etat aux collectivités à la suite de la crise sanitaire et économique. La mise en œuvre de ces mesures se poursuivra au PLF 2021, avec les crédits de soutien à l'investissement local vert et sanitaire, et 250 M€ correspondant au versement estimé du solde de la compensation des pertes de recettes fiscales subies par le bloc communal.

25

3. Les concours financiers de l'Etat

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

3. Les concours financiers de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation forfaitaire des communes, composante de la DGF, est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie de la commune.

La DGF de la commune est légèrement en hausse en 2020, à hauteur de 3,3M€ contre 3.250M€ en 2019 (+1.7%).

Il faut noter que la croissance de la DGF est marquée par une rupture en 2017 en rapport avec les conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle carte intercommunale et la création du territoire.

La Dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente d'un peu moins d'1% par an.

3. Les concours financiers de l'Etat

Evolution des dotations de l'Etat entre 2015 et 2021 10 000 000 9 000 000 8 000 000 7 000 000 6 000 000 ■ Dotation Nationale de 5 000 000 Péréquation (DNP) 4 000 000 3 000 000 Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2 000 000 1 000 000 Dotation Forfaitaire

- Dotation Nationale de Péréquation : vise à réduire les inégalités de ressources des communes.
- Dotation forfaitaire : dotation de base dont le montant est fonction croissante de la population DGF de la commune
- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : dotation de péréquation de l'Etat pour les communes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

4. L'environnement intercommunal

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

4. L'environnement intercommunal

De la communauté d'agglomération à l'EPT :

- Depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville fait partie de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est » (EPT GPGE) qui a absorbé les compétences de la communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil.
- Pour garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources entre un EPCI et des communes membres, l'EPCI reverse à la commune l'attribution de compensation (montant des produits de fiscalité professionnelle que percevait la commune l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU). En tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a évalué une somme de 3 424 405€ à reverser chaque année à la ville en compensation.

Pour les compétences mutualisées, les différentes CLECT ont acté que les sommes initialement dépensées par les communes étaient automatiquement transférées à l'EPT qui les répartit dans un 2nd temps selon la volonté intercommunale. Ces sommes ne sont donc plus attachées à une ville ou à une compétence mais sont réparties en fonction des projets menés par l'EPT GPGE.

Ainsi en 2016, les compétences transférées par la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil et destinées au financement de l'EPT GPGE ont été évaluées à la somme de 7 348 415 euros avec une contribution à la charge de la commune de Montfermeil de 4 563 668.96 € au FCCT socle, soit 63% tandis que Clichy-sous-Bois pour les mêmes compétences ne contribuera qu'à hauteur de 37%.

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

4. L'environnement intercommunal

Rappel des compétences transférées à l'EPT depuis sa création :

sous-Bois.

- En 2016, sont transférées à l'EPT GPGE les compétences relatives à la politique de la ville, l'eau et assainissement, la gestion des déchets ménagers et assimilés, l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et l'élaboration du plan climat-air-énergie.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'EPT GPGE exerce à la place de la commune les compétences aménagement, renouvellement urbain et développement économique ainsi que les clauses d'insertion.
- Depuis le 1er janvier 2019, l'EPT GPGE exerce les compétences habitat et maisons de justice et du droit.

En conséquence, l'impact des transferts des compétences de la commune de Montfermeil vers l'EPT est évalué pour cette année à 2 908 324 € soit 37% des recettes tous FCCT confondus alors qu'à périmètre égal, la ville de Clichy-sous-Bois ne contribue qu'à hauteur de 16%.

Ainsi, le budget de Montfermeil concourt pour 37 % au financement des compétences territoriales et ne reçoit pas de compensation de l'Etat puisque nous pouvons constater une faible croissance de la DGF et surtout une stabilité de la DSU et qui est sans rapport avec le fort montant perçu par la ville de Clichy-

31

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

4. L'environnement intercommunal : focus sur les transferts financiers entre Montfermeil et l'EPT

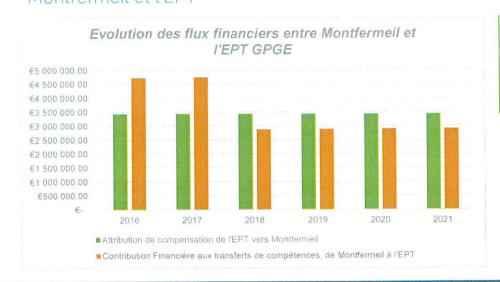
FCCT = Fonds de Compensation des Charges Transférées

Flux	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépense de contribution financière aux transferts de compétences, de Montfermeil pour l'EPT		4 752 318 €	2 875 904 €	2 873 838 €	2 908 324 €	2 908 324 €

- En 2016 et 2017, la CACM contribue seule aux compétences exercées à l'EPT.
- · A partir de 2018, 12 autres communes apportent leur contribution, faisant alors diminuer celle de Montfermeil

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

4. L'environnement intercommunal: focus sur les transferts financiers entre Montfermeil et l'EPT



L'Attribution de Compensation (AC) est une dépense des EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) aux communes, pour garantir l'équilibre budgétaire des communes suite aux transferts de recettes et de charges à l'EPCI.

23

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

4. L'environnement intercommunal

Conséquences de l'intercommunalité : une augmentation du potentiel financier communal...

La modification du calcul du potentiel financier entre 2016 et 2017 a entrainé une augmentation du potentiel financier communal (+13.2%) du fait de trois facteurs principaux :

- les produits ventilés par l'EPT passent de 97€/habitant à 157€/habitant ;
- l'attribution de compensation versée à la commune a été majorée de l'ex part perçue par la CACM pour que la commune la reverse à l'EPT. Cette majoration entraine une augmentation du potentiel financier de la commune de 70€/habitant (136€/habitant en 2017 contre 66€/habitant en 2016) :
- la création de la MGP: Si la MGP n'avait pas été créé, le potentiel financier communal aurait été diminué d'environ 11% par rapport au potentiel 2017 (867€/habitant au lieu de 979€/habitant en 2017).

... qui réduit les recettes issues des mécanismes de péréquation

Depuis la mise en place de l'EPT, les différentes dotations gouvernementales considèrent désormais le potentiel fiscal de l'EPT et non plus celui de la Ville. En conséquence la ville perçoit désormais moins des mécanismes de péréquation, malgré une population globalement plus fragilisée que celle des autres communes.

-DF

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Des compétences de l'EPT rétrocédées aux communes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois

→ La restauration collective

Le 18 octobre 2016, le Conseil de territoire de l'EPT GPGE décide que la compétence restauration collective, antérieurement exercée par la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, serait restituée aux communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil.

Cette décision a eu pour effet immédiat le transfert de la convention de la Délégation de service public (DSP) en cours d'exécution jusqu'en mars 2019.

Pour assurer la continuité du service public de restauration tout particulièrement envers les scolaires, les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ont, sur demande du Préfet, conventionné pour la mise en œuvre de la coopération horizontale pour la gestion d'un service unifié, dont la ville de Montfermeil a été coordinatrice. La ville de Montfermeil a ensuite prolongé la DSP jusqu'au 24 août 2020.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Clichy-Montfermeil Restauration Collective (CMRD) est crée le 1er janvier 2020, et un marché de restauration collective est attribué à la société SODEXO dès le 25 août 2020. Chaque ville rembourse les repas commandés pour ses convives et participe à 50% du coût de fonctionnement du SIVU. Le budget prévisionnel 2020 du SIVU était de 5 M€.

35

Des compétences de l'EPT rétrocédées aux communes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois

→ Les centres sociaux :

Dans le cadre de la Politique de la ville, la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CACM) a mis en place un partenariat avec l'association « Centre Social de l'Orange Bleue» (C.S.O.B) et avec l'association «Centre Social Intercommunal de la Dhuys» (C.S.I.D), concrétisé par plusieurs conventions cadres successives entre ces associations et la CACM.

L'établissement public territorial Grand Paris Grand Est qui s'est substitué au 1er janvier 2016 à la CACM a ensuite exercé ces compétences depuis cette date jusqu'au 31 décembre 2017, dans les mêmes conditions, sur le territoire de Clichy-sous-Bois / Montfermeil.

Depuis le 1er janvier 2018, les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil reprennent cette compétence. Des conventions cadre de partenariat régissent les relations entre les villes et les centres sociaux et le financement de la compétence depuis cette date.

CSOB: 30 % Montfermeil et 70% Clichy-sous-Bois – subvention totale de 220 000€ en 2020 CSID: 70% Montfermeil et 30% Clichy-sous-Bois – subvention totale de 227 832€ en 2020

4. L'environnement intercommunal

La Métropole du Grand Paris (MGP)

Par ailleurs depuis 2017, la Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de politique locale de l'habitat, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A l'origine, le budget métropolitain a été constitué de la dotation d'intercommunalité puis par la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Deux dynamiques se sont opposées depuis 2019 tenant d'une part à la croissance de CVAE et à la baisse de la Compensation Part Salaires et la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Toutefois, une partie de la dotation d'intercommunalité de la MGP est restituée aux EPT sur la base des dotations d'intercommunalité perçues par les EPCI préexistants en 2015 à la création de la MGP, dotations auxquelles est appliquée la CRFP de 2017. La MGP opère des reversements à la commune au titre du FIM et de subventions spécifiques.

Il convient de relever que les effets de la création de la MGP et des EPT sur la péréquation de la commune ont un effet important sur le potentiel financier de la commune induisant la baisse des dotations de l'Etat depuis 2016.

De plus, la création de la MGP a produit en 2017 un effet sur les dotations de péréquation des communes et notamment sur le potentiel financier de la commune. En effet, le potentiel financier de la commune (bases fiscales et produits perçus) n'est plus calculé à partir des seules données communales mais intègre une partie de la richesse intercommunale. Ce nouveau calcul est la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle.

Cet impact a pu être évalué sur l'ensemble des dotations communales cumulées (Dotation forfaitaire+ DSU + DNP + FSRIF+ FPIC) pour la période 2017-2021 à -8.18%.

Un avenir incertain pour les communes

Ce système de vases communicants qui caractérise l'organisation financière de la MGP (la contrepartie de la baisse des ressources à l'échelle métropolitaine) se traduit par une incidence au niveau des EPT (gain sur les dynamiques de CVAE, question du transfert de la dotation d'intercommunalité des EPT vers la MGP, transfert de la CFE des EPT vers la MGP) qui aura une répercussion sur le budget communal des années à venir, d'où la signature de la pétition par 126 maires de la MGP pour éviter que la dotation d'intercommunalité soit versée à la MGP, car la question sera celle du financement des compétences transférées à l'intercommunalité.

37

5. La fiscalité locale (TH et TFB)

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

5. La fiscalité locale (TH et TFB)

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été enclenchée par l'article 5 de la loi de finances pour 2018, et étalée sur une période de trois ans de 2018 à 2020 inclus, à raison de 30% en 2018, 65% en 2019, 80% en 2020, 100% en 2021.

Par ailleurs, les communes et les EPCI à fiscalité propre continueront à percevoir une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). La taxe sur les locaux vacants en zone tendue (TLV) sera également maintenue, ainsi que la majoration de TH prévue hors zone tendue (THLV).

Mécanismes de compensation :

La loi de finances pour 2020 prévoit, au bénéfice des communes, une compensation de la suppression totale du produit de leur taxe d'habitation à compter de 2021, par un transfert de la part du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements. La compensation de la suppression de la taxe d'habitation (TH) communale reposera sur un double mécanisme :

- Le transfert aux communes, dès 2021, de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux du département s'additionnera alors au taux de la commune. Pour leur part, les exonérations et les abattements des deux collectivités continueront à s'appliquer mais ne pourront pas être modifiés pour l'année 2021;
- Un mécanisme de coefficient correcteur neutralisera les effets de la sur ou de la sous-compensation générés par ce transfert de fiscalité. Le complément ou la minoration du produit de TFPB transféré évoluera avec la base d'imposition. En revanche, il ne prendra en compte que le taux de TH qui s'appliquait en 2017

→ Rien n'oblige néanmoins l'Etat à compenser auprès des communes le manque à gagner entraîné par la suppression de la taxe d'habitation. En l'absence de garantie, les communes encourent le risque d'une diminution importante de leurs ressources.

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

5. La fiscalité locale (TH et TFB)

- A Montfermeil, , les 5 627 foyers fiscaux concernés par la suppression de 100% de la taxe d'habitation en 2021 économisent en moyenne 1 027 euros.
- Nombre de foyers soumis à la TH pour résidence principale : 8 980
- · Nombre de foyers exonérés de TH (avant réforme) : 1504
- Nombre de foyers concernés par la suppression de 100 % de la TH pour 2020 (80% des foyers) : 5 627

La réforme de la TH, substituant à des effets endogènes de bases localisées des effets exogènes et aléatoires d'assiette nationale, en même temps qu'elle supprime des taux d'imposition locaux de TH ou de FB, engendre quoi qu'on en pense une atteinte significative à l'autonomie fiscale et à la libre administration des collectivités territoriales.

Pour la commune, ce mécanisme n'inclut pas la progression des bases corrélée par le développement urbain. Ainsi tous les effets bénéfiques du désenclavement de Montfermeil en matière de logements n'induiront pas de recette supplémentaire. Or ces nouveaux logements entraînent mécaniquement un afflux de population qu'il faudra accueillir, malgré les politiques d'anticipation déjà mises en œuvre, par de nouvelles infrastructures (groupe scolaire par exemple) et par des dépenses de fonctionnement (personnel petite enfance, personnel dans les centres de loisirs par exemple). En conséquence, l'effet base des nouveaux logements construits à Montfermeil ne sera pas totalement traduit dans les budgets futurs de la commune.

Ainsi après avoir perdu le bénéfice du développement économique au profit de l'EPT, la ville perd les recettes de son dynamisme démographique alors même que la Métropole du Grand Paris fixe parmi ses objectifs, l'attractivité de son territoire.

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

5. La fiscalité locale (TH et TFB)

Evolution des produits des Taxe d'Habitation (TH) et Foncier Bâti (TFB)

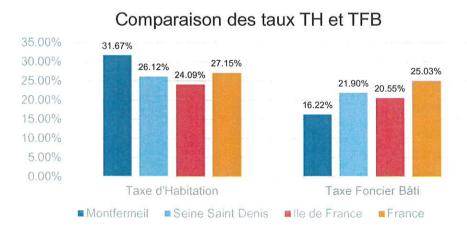
Libelles	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Produit Net € TH (1)	8 384 381 €	9 598 220 €	13 204 680 €	13 284 456 €	13 679 540 €	13 972 487 €	14 118 486 €	14 118 486 €
Taux communal TH	22.60%	22.60%	31.67%	31.67%	31.67%	31.67%	31.67%	31.67%
Produit Net € TFB (2)	4 516 373 €	5 407 391 €	5 449 911 €	5 590 311 €	5 698 922 €	4 809 392 €	5 034 364 €	5 034 364 €
Taux Communal TFB	19.22%	19.22%	19.22%	19.22%	19.22%	16.22%	16.22%	16.22%
Total des produits TH et TFB	12 900 753 €	15 005 611 €	18 654 590 €	18 874 767 €	19 378 462 €	18 781 879 €	19 152 850 €	19 152 850 €
Total Encaissé	13 089 643 €	15 405 926 €	18 742 954 €	18 983 268 €	19 278 428 €	18 905 588 €	19 152 850 €	
Delta (total produits – total encaissé)	188 890	400 315	88 364	108 501	- 100 034	123 709	16	
Variation nominale des produits fiscaux		18%	22%	1%	2%	-2%	1%	

*en attente de la connaissance définitive des bases

11

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

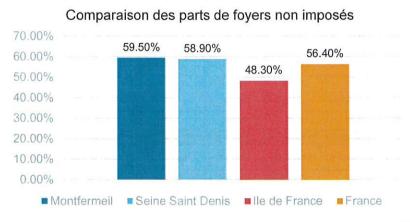
5. La fiscalité locale (TH et TFB)



Source DGCL 2020

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

5. La fiscalité locale (TH et TFB)

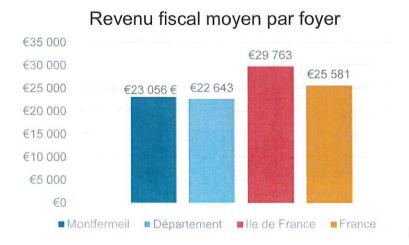


Source DGCL 2020

43

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

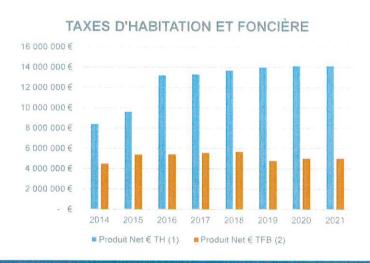
5. La fiscalité locale (TH et TFB)



Source DGCL 2020

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

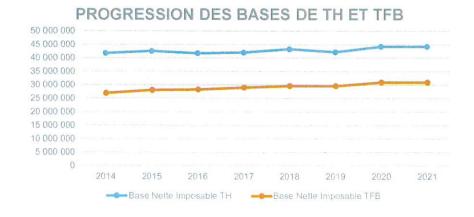
5. La fiscalité locale (TH et TFB)



45

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

5. La fiscalité locale (TH et TFB)



Nb : La progression des bases est pondérée par la construction de logements sociaux

I. Contexte national et territorial: environnement économique et financier du budget 2021

5. La fiscalité locale (TH et TFB)

Potentiel Fiscal 4 Taxes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Potentiel Fiscal / Habitant / Montfermeil	676 €	669€	704 €	841 €	853€	854€	854 €
Taux d'évolution	- 0.88%	-1.04%	5.23%	19.46 %	1.43 %	0.12 %	0.00 %
Potentiel Fiscal TP Agrégé Territoire/Montfermeil	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Potentiel Fiscal TP / Montfermeil	71 €	65 €	66 €	136 €	142€	139€	137 €
Potentiel Fiscal TP / Strate	194 €	185€	194 €	201€	208€	210€	215€
Écarts Montfermeil / Strate	-63 %	-65%	-66%	-32%	-32%	-34%	
Potentiel Financier	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Potentiel Financier / Montfermeil	866 €	852 €	865 €	979 €	977€	975 €	974 €
Potentiel Financier / Région +10 000	1534 €	1518€	1 522 €	1 518 €	1 505 €	1 512 €	1 215 €
Potentiel Financier / National +10 000	1225€	1209€	1 204 €	1 194 €	1 182 €	1 086 €	

47

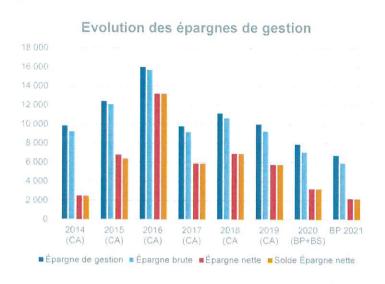
II. Projet de Budget prévisionnel 2021

51

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux



II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux

Soldes Intermédiaires de Gestion par Habitant

Libelle	2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA	2019 (CA)	2020 (BP)	2021 (BP)
Recettes Réelles en Fonctionnement	1 367	1 476	1 781	1 596	1 668	1 688	1 798	1 682
Dépenses de Gestion (hors 66 -67 et 68)	990	998	1 166	1 220	1 240	1 304	1 495	1 424
Épargne de Gestion	377	477	615	376	428	384	304	258
Charges Financières Charges Exceptionnelles	23 5	12 11	6 5	12 11	16 3	17 12	21 12	21 10
Épargne Brute	355	465	604	353	409	355	271	228
Remboursement capital dette	259	203	96	127	143	133	148	143
Épargne Nette	96	262	508	227	266	222	124	84
Remboursement anticipé (fonds propres)		15	0					
Solde Épargne Nette	96	247	508	227	266	222	124	84 5

1. Les équilibres financiers et fiscaux

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux

Milliers €	2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA	2019 (CA)	2020 (BP+BS)	BP 2021
Recettes réelles fonctionnement	35 552	38 366	46 306	41 505	43 365	43 899	46 752	43 737
Dépenses de gestion (hors 66 -67 et 68)	25 738	25 958	30 314	31 729	32 237	33 914	38 858	37 017
Épargne de gestion	9 814	12 408	15 992	9 776	11 128	9 985	7 894	6 720
Charges Financières (Intérêts de la Dette)	589	319	158	302	425	442	536	550
Charges Exceptionnelles			121	291	71	302	306	255
Épargne brute	9 225	12 089	15 713	9 183	10 632	9 241	7 052	5 915
Remboursement Capital Dette	6 740	5 268	2 498	3 294	3 706	3 469	3 835	3 725
Épargne nette	2 485	6 821	13 215	5 889	6 926	5 772	3 217	2 190
Remboursement Anticipé (Fonds propre)		400	0					
Solde Épargne nette	2 485	6 421	13 215	5 889	6 926	5 772	3 217	2 190

- L'épargne nette reste favorable. Actuellement en baisse, elle retrouve son niveau de 2014.
- Le fort taux d'épargne constaté en cours du mandat précédent a permis une politique forte d'investissement.
 - L'enjeu des prochaines années sera de reconstituer une épargne nette permettant d'assurer une CAF à la hauteurs des investissements à venir.

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux

La Capacité d'Autofinancement (CAF) :

- L'autofinancement désigne la capacité de la commune à financer ses projets sans faire appel à des ressources extérieures (Emprunts, subventions, FCTVA);
- Le principal élément qui participe à la constitution de la CAF est l'Épargne brute qui participe au financement de l'autofinancement minimum de gestion c'est-à-dire le fonds propre transféré en investissement. Les autres composantes qui contribuent à la CAF sont les produits et charges exceptionnels, les plus values, les amortissements, les travaux en régies... (les mouvements d'ordre).
- A Montfermeil, l'autofinancement reste encore à un niveau en adéquation avec la stratégie d'investissement mise en place depuis 2014 et sa gestion de la dette. Cela a permis de maintenir le niveau d'épargne nette stable alors que les 2 autres épargnes se sont amoindris.

53

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux

Evolution de la CAF de Montfermeil

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (BP+BS)	2021 (BP)
Virement à la section d'Investissement (1)	5 275	6 647	5 703	6 529	7 458	6 247	5 676	4 230
Dotation d'amortissement (Chapitre 68) (2)	1 088	1 359	1 220	1 359	1 371	1 623	1 721	1 700
Total Autofinancement minimum de gestion [A] = (1+2)	6 363	8 006	6 923	7 888	8 829	7 870	7 397	5 930
Epargne Brute [B]	9 225	12 089	15 713	9 183	10 632	9 241	7 052	5 915
Contribution section de fonctionnement au résultat global ([B-A]	2 862	4 083	8 790	1 295	1 803	1 371		

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux: la gestion de la dette

Structure d'annuité de la dette actuelle



55

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux: la gestion de la dette



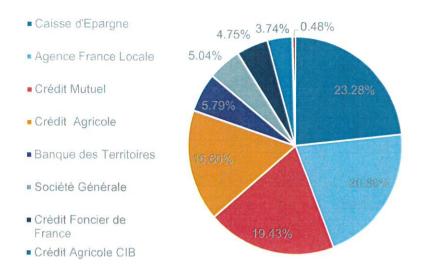
Une maîtrise des frais financiers :

- 33% des emprunts contractés par la ville ont des taux d'intérêts inférieurs à 1%
- 61% des emprunts ont des taux compris entre 1 et 2%
- 6% des emprunts ont des taux entre 2 et 3%.

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux: la gestion de la dette

Structure d'endettement actuelle par prêteurs au 1er Janvier 2021



57

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux: la gestion de la dette

Structure d'endettement actuelle par prêteurs au 1er Janvier 2021

Prêteur	Capital restant dû	%
Caisse d'Epargne	8 250 000.00	23.28%
Agence France Locale	7 400 000.00	20.88%
Crédit Mutuel	6 884 826.56	19.43%
Crédit Agricole	5 883 333.35	16.60%
Banque des Territoires	2 052 651.19	5.79%
Société Générale	1 785 000.00	5.04%
Crédit Foncier de France	1 684 517.35	4.75%
Crédit Agricole CIB	1 326 198.00	3.74%
Caisse d'Alloc. Familiales	169 920.00	0.48%
Total	35 436 446.45	100.00%

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

II. Projet de budget prévisionnel 2021

1. Les équilibres financiers et fiscaux : la gestion de la dette

Données 2018

La gestion précautionneuse de la dette de Montfermeil a permis de continuer à investir dans de nouveaux équipements et à maintenir le patrimoine tout en limitant le poids des dépenses financières.

La comparaison entre Montfermeil et les autres villes de la strate fait ressortir le point fort de gestion de la dette: la maîtrise des charges financières, et surtout le maintien de la capacité de désendettement à un niveau bas.

Population	Commune	Equipement réalisé (en milliers)	Encours dette	Encours / hab	Charge financière	Rembours. dette	Capacité de désendette ment	Tx d'endettem ent	Annuite dette	Annuité / hab
30 046	VILLEMOMBLE	8 623	1 221	41	0	44	0.2	0.0	44	1.5
17 779	PRE-SAINT-GERVAIS (LE)	6 5 1 8	3 881	218	151	417	0.9	0.1	568	31.9
34 968	NEUILLY-SUR-MARNE	16 297	3 940	113	67	275	3.1	0.1	342	9.8
35 581	TREMBLAY-EN-FRANCE	18 927	9 5 6 8	269	74	259	0.7	0.1	328	9.2
23 504	PAVILLONS-SOUS-BOIS (LES)	10 107	11 197	476	191	1 253	2.7	0.4	1 444	61.4
16 318	BOURGET (LE)	8 272	12 974	795	561	1 905	3.5	0.5	2 466	151.1
21 311	NEUILLY-PLAISANCE	2 963	14 698	690	553	832	4.9	0.5	1 276	59.9
39 843	GAGNY	10 117	18 418	462	354	2 222	1.5	0.4	2 5 7 6	64.7
30 249	CLICHY-SOUS-BOIS	6 608	20 729	685	549	2 913	2.6	0.4	3 462	114.5
36 691	VILLEPINTE	14 728	23 231	633	576	2 302	2.9	0.3	2 878	78.4
23 110	LILAS (LES)	3 396	29 972	1 297	1 326	1 995	7.0	0.7	3 322	143.7
25 894	MONTFERMEIL	22 448	33 978	1 312	425	3 691	3.7	0.8	4 115	158.9
26 173	ROMAINVILLE	20 204	45 793	1 750	1 719	3 835	4.9	0.9	5 552	212.1
29 785	PIERREFITTE-SUR-SEINE	6 301	49 637	1 667	1 242	3 305	16.0	1.1	4 470	150.1
39 722	STAINS	10 192	58 724	1 478	1 657	4 169	8.7	0.9	5 783	145.6
36 080	BAGNOLET	21 128	142 965	3 962	4 779	6810	34.2	1.8	11 588	321.2

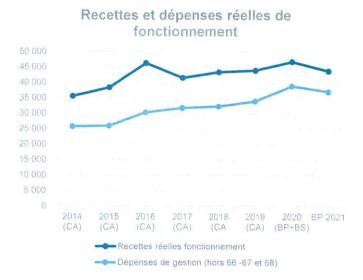
Source: Orfeor

59

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement

II. Projet de Budget prévisionnel 2021

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement



Nb: La maîtrise des dépenses doit se conjuguer avec une amélioration des recettes pour éviter un « effet ciseaux »

61

II. Projet de budget prévisionnel 2021

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement

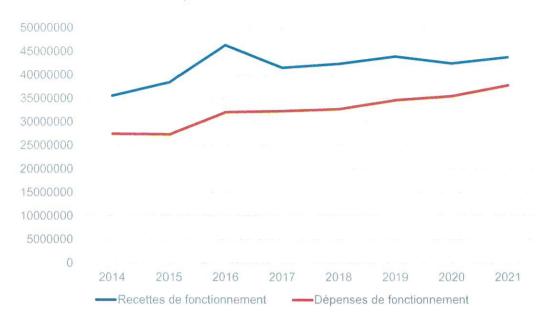
Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont directement liées à l'existence des services et des activités communales.

Ces deux postes vont donc évoluer par paliers et en corrélation avec la progression des services proposés aux habitants.

Les recettes de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chap 73 Impôt et taxes	18 705 046	21 396 252	26 353 034	26 114 484	26 536 076	25 931 335	25 392 398	25 779 796
Chap 74 Dotation et participation	12 759 871	12 012 496	13 237 297	12 414 159	12 339 456	14 201 254	14 056 991	14 731 838
Recettes fiscales [A]	31 464 917	33 408 748	39 590 331	38 528 643	38 875 532	40 132 589	39 449 389	40 511 634
Chap 013 Atténuation de charges	188 807	216 544	144 371	202 071	178 522	222 988	130 000	150 000
Chap 70 Produit du domaine et ventes divers	1 968 750	1 923 565	2 000 291	2 137 255	2 137 558	2 367 598	2 281 612	2 479 600
Chap 75 Autres Produits de gestions courante	445 436	478 611	580 297	586 269	535 097	573 143	537 000	571 000
Recettes de gestion liée à l'activité [B]	2 602 993	2 618 720	2 724 959	2 925 595	2 851 177	3 163 729	2 948 612	3 200 600
Chap 76 Produit financiers	62 373	59 834	19 329			0		
Chap 77 Produit Exceptionnels	1 422 169	2 279 144	3 971 481	51 170	603 157	603 298	25 000	16 000
Total recettes exceptionnelles ['C]	1 484 542	2 338 978	3 990 810	51 170	603 157	603 298	25 000	16 000
Total recettes de fonctionnement	35 552 452	38 366 446	46 306 100	41 505 408	42 329 866	43 899 616	42 423 001	43 728 234
Les charges de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chapitre 011 Charges Caractère Général	6 435 992	6 563 649	6 521 098	8 671 402	8 655 078	9 569 057	10 348 758	10 370 612
Chapitre 012 Charges Personnel	17 536 351	17 557 057	17 511 406	17 905 716	18 685 440	19 353 454	19 505 907	21 305 907
Chapitre 065 Autres Charges de gestion	1 765 405	1 837 059	6 281 245	5 152 503	4 896 812	4 992 467	4 920 907	5 340 250
Chapitre 066 Charges financières	350 809	266 441	157 606	302 043	424 755	442 349	440 000	550 000
Total de Charges de gestion [A]	26 088 557	26 224 206	30 471 355	32 031 664	32 662 085	34 357 327	35 215 572	37 566 769
Chapitre 067 Charges exceptionnelles	238 647	52 879	121 106	291 401	70 791	302 145	306 450	255 000
Chapitre 68 Provision pour risque et charges	1 200 000	1 100 000	1 500 000					
Total de Charges exceptionnelles [B]	1 438 647	1 152 879	1 621 106	291 401	70 791	302 145	306 450	255 000
Total dépenses de fonctionnement	27 527 204	27 377 085	32 092 461	32 323 065	32 732 876	34 659 472	35 522 022	37 821 769

II. Projet de budget prévisionnel 2021

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement



63

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement

Focus sur les dotations, subvention et Participations = Chapitre 74

Les "dotations et participations" sont les versements reçus par la collectivité au titre des dotations de l'État, les versements (subvention et participations) reçus de divers tiers. Les « allocations compensatrices » visent à compenser les pertes de recettes fiscales liées aux évolutions législatives (exonérations et allègements de base).

Nature	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
7411	7411 - DOTATION FORFAITAIRE	4 861 430.00 €	4 261 354.00 €	3 614 460.00 €	3 249 806.00 €	3 229 987.00 €	3 250 663.00 €	3 305 832.00 €	3 305 832.00 €
74123	74123 -DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)	3 072 723.00 €	3 625 943.00 €	4 146 572.00 €	4 421 795.00 €	4 588 001.00 €	4 725 371.00 €	4 877 944.00 €	4 877 944.00 €
74127	74127 - DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION (DNP)	846 889.00 €	920 975.00 €	888 378.00 €	800 042.00 €	719 587.00 €	647 628.00 €	654 144.00 €	654 144.00 €
	Dotations et Participations (A)	8 781 042.00 €	8 808 272.00 €	8 649 410.00 €	8 471 643.00 €	8 537 575.00 €	8 623 662.00 €	8 837 920.00 €	8 837 920.00
748314	748314 - ALLOCATIONS COMPENSATRICES TP	51 436.00 €	33 983.00 €	28 820.00 €	8 970.00 €				
74834	74834 - ALLOCATIONS COMPENSATRICES TF	173 557.00 €	92 782.00 €	104 098.00 €	50 911.00 €	55 607.00 €	57 363.00 €	55 607.00 €	55 607.00 €
74835	74835 - ALLOCATIONS COMPENSATRICES TH	671 886.00 €	764 551.00 €	793 337.00 €	1 029 319.00 €	1 085 062.00 €	1 176 781.00 €	1 085 062.00 €	1 085 062.00 €
744	744 - FCTVA DE FONCTIONNEMENT					123 954.00 €	154 717.00 €	154 717.00 €	154 717.00 €
	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DES TAXES et FCTVA (B)	896 879.00 €	891 316.00 €	926 255.00 €	1 089 200.00 €	1 264 623.00 €	1 388 861.00 €	1 295 386.00 €	1 295 386.00
	Dotation et Participation structurelles (1)=[A+B]	9 677 921.00 €	9 699 588.00 €	9 575 665.00 €	9 560 843.00 €	9 802 198.00 €	10 012 523.00 €	10 133 306.00 €	10 133 306.00
74718	74718 - AUTRES (Liée au COVID)						199 942.00 €		
74758	74758 - AUTRES GROUPEMENTS (Liée au COVID)						248 686.00 €		
7461	7461 - DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (DGD)	126.00 €	8 888.67 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €	
7482	7482 - COMPENSATION PERTE TAXE ADDITIONNELLE	544.00 €	328.00 €	396.00 €		521.00 €	49.00 €		
748372	748372 - DOTATIONS POLITIQUE DE LA VILLE	123 528.00 €		422 026.40 €		329 000.25 €	718 486.03 €	2 445 107.00 €	2 575 532.00 €
7	Dotation et Participation conjoncturelles (2)	124 198.00 €	9 216.67 €	422 548.40 €	126.00 €	329 647.25 €	718 661.03 €	2 445 233.00 €	2 575 532.00
	Total général (1+2)	9 802 119.00 €	9 708 804.67 €	9 998 213.40 €	9 560 969.00 €	10 131 845.25 €	10 731 184.03 €	12 578 539.00 €	12 708 838.00

II. Projet de budget prévisionnel 2021

Les recettes Politique de la ville

Nature	Chapitre	Détail des dotations Politique de la ville en Fonctionnel Libellé	Montant
48372	74	DPV 2018 Subvention Maternelle J. Ferry	708 000.00 €
48372	74	DPV 2019 Subvention Salle de sport	369 440.00 €
748372	74	DPV 2017 Subvention Halte Jeux Vie en Herbe	600 000.00€
748372	74	DPV 2019 Elémentaire rue de Courtais	490 000.00 €
748372	74	DPV 2016 Gymnase Vidal	277 667.00 €
		TOTAL RECETTES DOTATIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2020	2 445 107.00 €

Nature	Chapitre	Libellé	Montant		
48372	74	DPV 2020 Subvention école maternelle Paul ELUARD	105 564.00 €		
748372	74	DPV 2018 Ecole Jules Ferry	1 235 000.00 €		
748372	74	DPV 2020 Ecole élémentaire J. Curie	105 564.00 €		
748372	74	DPV 2019 Salle de sport	585 000.00 €		
748372	74	DPV 2020 Subvention Relais Assistantes Maternelles	124 404.00 €		
748372	74	DPV 2017 Halte jeux Vie en Herbe	420 000.00 €		
		TOTAL RECETTES DOTATIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2021	2 575 532.00 €		

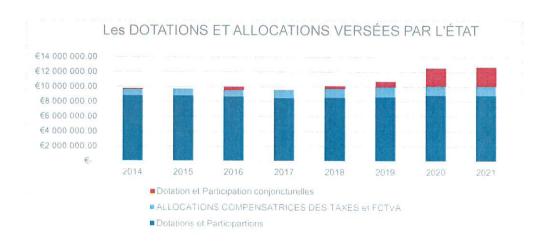
65

II. Projet de budget prévisionnel 2021

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement

Focus sur les dotations, subvention et Participations = Chapitre 74

Les " dotations et participations " sont les versements reçus par la collectivité au titre des dotations de l'État, les versements (subvention et participations) reçus de divers tiers. Les « allocations compensatrices » visent à compenser les pertes de recettes fiscales liées aux évolutions législatives (exonérations et allègements de base).



II. Projet de budget prévisionnel 2021

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement

Focus sur les principales dépenses de gestion :

Ces charges sont stables, et permettent le fonctionnement courant de la commune. Ce sont des charges fixes que tout établissement supporte dans le cadre de son activité. Elles sont indépendantes, ne varient pas beaucoup. Par exemple un ralentissement temporairement ne va pas affaiblir énormément ces dépenses (exemple COVID).

L'effet pallier: La faible flexibilité d'ajustement fait que ces charges évoluent soit à la baisse ou à la hausse par palier: quand la commune met en place ou accroît une activité, ses charges fixes augmentent d'abord progressivement, le temps d'absorber la mise en route. En cas de disparition d'une activité, la réduction des charges n'est pas ressentie immédiatement. Le temps de réajustement est long et conjoncturel.

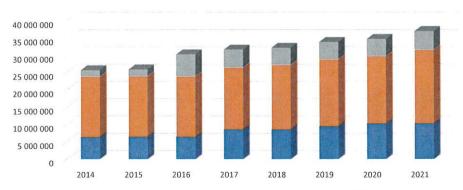
Les charges de gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (BP)	2021 (BP)
Chapitre 011 Charges Caractère Général	6 435 992	6 563 649	6 521 098	8 671 402	8 655 078	9 569 057	10 348 758	10 370 612
Chapitre 012 Charges Personnel	17 536 351	17 557 057	17 511 406	17 905 716	18 685 440	19 353 454	19 505 907	21 305 907
Chapitre 065 Autres Charges de gestion	1 765 405	1 837 059	6 281 245	5 152 503	4 896 812	4 992 467	4 920 907	5 340 250
Total de Charges de gestion	25 737 748	25 957 765	30 313 749	31 729 621	32 237 330	33 914 978	34 775 572	37 016 769

67

II. Projet de budget prévisionnel 2021

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Chapitre 011 Charges Caractère Général ■ Chapitre 012 Charges Personnel ■ Chapitre 065 Autres Charges de gestion

II. Projet de budget prévisionnel 2021

2. Les recettes et dépenses de fonctionnement

RECETTES ET DEPENSES DE GESTION



69

3. Les investissements et leurs financements

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement



Les recettes d'investissements

Pour les communes, les principales sources de financement en investissement (hors emprunts) sont :

- · L'autofinancement (épargne brute),
- · les dotations,
- · le fond de compensation de la TVA
- · les subventions d'équipements.

Ces ressources permettent d'atténuer le besoin d'emprunt, et jouent un rôle important pour permettre aux communes de conserver une situation financière saine, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint (effet ciseau lié à l'augmentation de leurs dépenses et à la contraction de leurs recettes).

71

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement

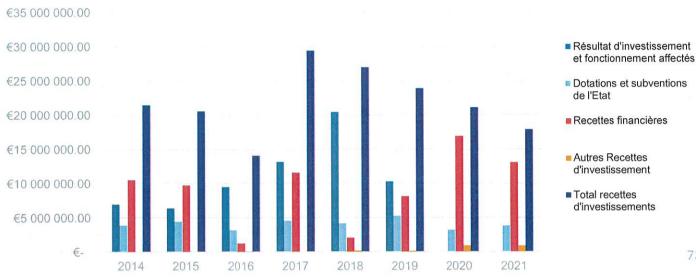
→ A Montfermeil, depuis 2015 les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement affectés en investissement ont un rôle important dans le financement de dépenses d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSMENTS	2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (BP)	2021 (BP)
Chp 001- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		673 705.49 €	2 335 096.23 €	4 373 190.50 €	12 633 434.28 €	2 426 495.35 €		
Chp 10 - Résultat de fonctionnement affecté en investissement	6 973 560.00 €	5 692 201.00 €	7 148 028.00 €	8 793 864.00 €	7 813 429.00 €	7 869 870.00 €		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT AFFECTÉS [A]	6 973 560.00 €	6 365 906.49 €	9 483 124.23 €	13 167 054.50 €	20 446 863.28 €	10 296 365.35 €	· €	- €
Chp 10- DOTATIONS,FONDS DIVERS (FCTV + T.L.E + Taxe d'aménag.)	1 500 851.00 €	3 147 901.00 €	1 313 057.00 €	1 898 156.00 €	1 898 393.00 €	2 401 120.00 €	2 351 781.00 €	2 315 781.00 €
Chp 13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 388 818.45 €	1 277 456.63 €	1 886 735.96 €	2 650 888.24 €	2 292 139.49 €	2 855 655.81 €	843 076.44 €	1 486 299.00 €
DOTATIONSET SUBVENTIONS DE L'ÉTAT [B]	3 889 669.45 €	4 425 357.63 €	3 199 792.96 €	4 549 044.24 €	4 190 532.49 €	5 256 775.81 €	3 194 857.44 €	3 802 080.00 €
Chp 16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 644 920.77 €	9 681 995.47 €	1 029 188.54 €	11 606 063.02 €	2 109 935.00 €	8 147 920.00 €	15 939 697.56 €	12 117 570.00 €
Chp 27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 910 637.00 €	85 656.00 €	245 718.29 €			15 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
RECETTES FINANCIÈRES ['C]	10 555 557.77 €	9 767 651.47 €	1 274 906.83 €	11 606 063.02 €	2 109 935.00 €	8 162 920.00 €	16 939 697.56 €	13 117 570.00 €
Chp 21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 000.00 €		30.74 €	7 214.26 €				
Chp 23- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		55 167.12 €	17 049.29 €	179 168.54 €	158 622.80 €	- €	
Chp 024- PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €						8 000.00 €	
Chp 45- TRAVAUX POUR COMPTE TIERS (N° D'OPÉ)	14 286.87 €		66 888.00 €	34 611.36 €	39 346.27 €	17 191.70 €	950 000.00 €	950 000.00 €
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT [D]	36 286.87 €	- €	122 085.86 €	58 874.91 €	218 514.81 €	175 814.50 €	958 000.00 €	950 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS [A+B+C+D]	21 455 074.09 €	20 558 915.59 €	14 079 909.88 €	29 381 036.67 €	26 965 845.58 €	23 891 875.66 €	21 092 555.00 €	17 869 650.00 €

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement





73

3. Les investissements et leur financement

Les dépenses d'investissements

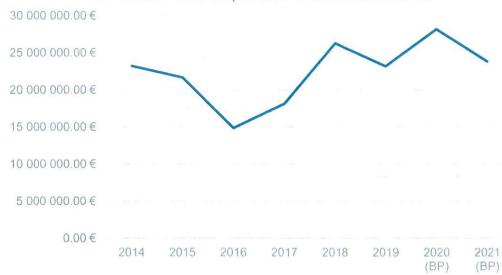
Les principales dépenses d'investissement en d'hors des emprunts sont les acquisitions des biens mobilier et immobiliers et les travaux. L'historique économique des crédits investis dans l'entretien et la rénovation du patrimoine communal pour la période de 2014 à 2021 ne peut que démontrer l'important impact dans ces dépenses en besoin de financements.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (BP)	2021 (BP)
Chp 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	557 655.65€	719 614.10 €	1 128 296.26€	570 319.24€	514 420.64€	577 320.20€	552 500.00 €	1 467 252.00€
Chp 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 903.00€	2 780 704.00€	742 937.00 €	205 291.00€		- €	- €	
Chp 21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 105 733.56€	9 218 960.68 €	6 473 866.60 €	3 539 029.10 €	5 040 922.86€	6 771 526.68€	9 227 880.00 €	9 870 312.00€
Chp 23- IMMOBILISATIONS EN COURS	4 558 508.34 €	3 082 164.11 €	3 932 496.99€	10 400 526.34€	16 893 128.63€	12 239 978.86€	12 753 276.00€	6 746 051.00€
TOTAL DÉPENSES D'EQUIPEMENTS [A]	11 233 800.55 €	15 801 442.89€	12 277 596.85 €	14 715 165.68 €	22 448 472.13€	19 588 825.74 €	22 533 656.00 €	18 083 615.00 €
Chp 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 710 041.35 €	5 667 591.82 €	2 498 232.43€	3 294 141.78€	3 706 052.10 €	3 469 138.36 €	3 635 000.00 €	3 725 000.00 €
Chp 26- PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	- €	- €		72 600.00 €	72 600.00€	72 500.00 €	72 500.00 €	72 500.00 €
Chp 27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 987 483.88€	169 656.00€		34 611.36 €	39 346.27€	15 000.00€	1 000 000.00€	1 000 000.00€
TOTAL DE DEPENSES FINANCIERES [B]	9 697 525.23 €	5837247.82€	2 498 232.43 €	3 401 353.14 €	3 817 998.37 €	3 556 638.36 €	4 707 500.00 €	4 797 500.00 €
Chp 001 -RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 268 805.20 €	- €						
Chp 45 - TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS (N° OPÉ)	14 286.87 €	- €	66 888.00 €			17 191.70€	950 000.00€	950 000.00€
FOTAL AUTRES DEPENSES ['C] Déficit + travaux en régie)	2 283 092.07 €	- €	66 888.00 €	- €	- €	17 191.70€	950 000.00 €	950 000.00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	23 214 417.85 €	21638690.71€	14 842 717.28 €	18 116 518.82 €	26 266 470.50 €	23 162 655.80 €	28 191 156.00 €	23 831 115.00 €

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement





75

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement

Les financements des équipements

Années	Équipement Réalisé (1)	Dotations (FCTV-TLE) (2)	Subventions Perçues (3)	Emprunt Contracté (4)	Besoin en Autofinan. [1-2-3-4]
2014	11 233 801	1 500 851	2 388 818	3 983 730	3 360 402
2015	11 772 776	3 147 901	1 197 739	6 905 068	522 068
2016	12 277 597	1 313 057	1 886 736	1 015 237	8 062 567
2017	14 715 166	1 898 156	2 589 037	11 598 872	-1 370 899
2018	22 448 472	1 898 393	2 292 139	2 100 000	16 157 940
2019	19 588 826	2 401 120	2 855 656	8 140 400	6 191 650
2020 (BP)	22 281 131	2 351 781	8 501 263	0	11 428 087
2021 (BP)	23 831 115	2 351 781	1 486 299	12 117 570	7 875 465
otal	138 148 884	16 863 040	23 197 687	45 860 877	52 227 28

La répartition des sources de financement des équipements

Années	Dotations (FCTV-TLE) (2)	Subventions Perçues (3)	Emprunt Contracté(4)	Autofin. [1-2- 3-4]
2014	13%	21%	36%	30%
2015	27%	10%	59%	4%
2016	11%	15%	8%	66%
2017	13%	18%	79%	-9%
2018	8%	10%	9%	72%
2019	12%	15%	42%	32%
2020 (BP)	11%	38%	0%	51%
2021 (BP)	10%	6%	51%	33%

- Pour la période 2014 à 2019, la participation des recettes provenant de l'État (dotation et subventions) au financement des équipements reste stable.
- L'autofinancement sauf en 2015 et 2017 a permis d'atténuer les besoins en emprunt.

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement

Les financements des équipements

Années	Équipement Réalisé (1)	Dotations (FCTV-TLE) (2)	Subventions Perçues (3)	Emprunt Contracté (4)	Besoin en Autofinan. [1-2-3-4]
2014	11 233 801	1 500 851	2 388 818	3 983 730	3 360 402
2015	11 772 776	3 147 901	1 197 739	6 905 068	522 068
2016	12 277 597	1 313 057	1 886 736	1 015 237	8 062 567
2017	14 715 166	1 898 156	2 589 037	11 598 872	-1 370 899
2018	22 448 472	1 898 393	2 292 139	2 100 000	16 157 940
2019	19 588 826	2 401 120	2 855 656	8 140 400	6 191 650
2020 (BP)	22 281 131	2 351 781	8 501 263	0	11 428 087
2021 (BP)	23 831 115	2 351 781	1 486 299	12 117 570	7 875 465
Total	138 148 884	16 863 040	23 197 687	45 860 877	52 227 280

Quelques exemples de subventions :

- Ecole Coulon maternelle = 806 258€
- Ecole Coulon primaire =2 324 390
- Salle polyvalente pole structurant Bargue = 900 000€
- Stade Vidal (Pablo Picasso) = 223 193€
- Stade Vidal aménagement extérieur = 388 441€
- Stade Vidal gymnase = 2 689 531€
- Stade Vidal démolitions et reconstructions tribunes = 557 918€
- Stade Vidal terrain de football = 199 086€

77

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement

Focus sur l'effort d'équipement:

Les dépenses d'équipements bruts comprennent essentiellement des opérations de modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité notamment via :

- les études ,
- les acquisitions mobilières et immobilières,
- · les aménagements,
- les travaux.

L'effort moyen par habitant pour la période est de 671.15€ par Montfermeillois.

Au niveau national : 303€ de dépenses d'équipement /hab.

Source: DGFIP 2018

Années	Équipement Brut Réalisé	Equipement Brut Réalisé € / Habitant	Taux Équipement
2014	11 233 801 €	428.00€	0.32€
2015	11 772 776€	448.00€	0.41€
2016	12 277 597 €	495.00 €	0.28€
2017	14 715 166 €	558.00€	0.35€
2018	22 560 418 €	864.88 €	0.51 €
2019	26 560 519 €	1 018.23 €	0.62€
2020 (BP)	22 533 656 €	863.85 €	0.53€
2021 (BP)	18 083 615 €	693.26 €	0.42€
Total Période 2014-2021	139 737 547.61 €	Moyenne Équipement Brut 2014-2021	Moyenne Taux Équipement 2014-2021
Moyenne de la période	17 467 193.45€	671.15€ / Habitant	0.43 €

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement

Comparatif dépenses d'équipement et effort fonds propres (données 2018)

Population	Commune	Equipement réalisé	Résultat de fonction.	Autofinanc . Nette	Taux de couverture
36 080	BAGNOLET	21 128.0	3 274.0	-2 626.0	15%
16 318	BOURGET (LE)	8 272.0	2 871.0	1 776.0	35%
30 249	CLICHY-SOUS-BOIS	6 608.0	5 226.0	5 137.0	79%
39 843	GAGNY	10 117.0	9 883.0	9 913.0	98%
23 110	LILAS (LES)	3 396.0	3 027.0	2 284.0	89%
25 894	MONTFERMEIL	22 448,0	7 870.0	5 546.0	34%
21 311	NEUILLY-PLAISANCE	2 963.0	1 800.0	2 158.0	61%
34 968	NEUILLY-SUR-MARNE	16 297.0	-1 147.0	1 016.0	-7%
23 504	PAVILLONS-SOUS-BOIS (LES)	10 107.0	3 053.0	2 931.0	30%
29 785	PIERREFITTE-SUR-SEINE	6 301.0	2 115.0	-208.0	34%
17 779	PRE-SAINT-GERVAIS (LE)	6 518.0	3 274.0	3 821.0	50%
26 173	ROMAINVILLE	20 204.0	7 262.0	5 548.0	36%
39 722	STAINS	10 192.0	6 055.0	2 561.0	59%
35 581	TREMBLAY-EN-FRANCE	18 927.0	11 626.0	14 035.0	61%
30 046	VILLEMOMBLE	8 623.0	4 198.0	5 394.0	49%
36 691	VILLEPINTE	14 728.0	5 522.0	5 606.0	37%

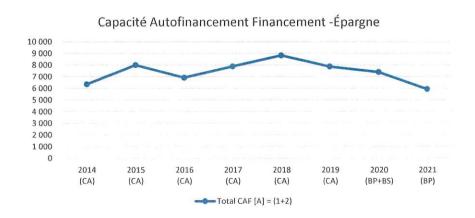
Source: Orfeor

- Le tableau comparatif de la strate analysée (15 000 à 40 000 hab) du département de Seine-Saint-Denis place la ville de Montfermeil comme commune ayant le plus investi dans la conservation et progression de son patrimoine.
- Les indicateurs financiers tel que l'autofinancement et le résultat de fonctionnement qui mesurent la qualité de gestion d'une collectivité placent Montfermeil parmi les bons gestionnaires.
- Le taux de couverture des dépenses d'équipement par le résultat de fonctionnement est de 34%.

79

II. Projet de budget prévisionnel 2021

3. Les investissements et leur financement



II. Projet de budget prévisionnel 2021

Projection 2020-2021 des dépenses d'investissement

Dépenses Équipement Brutes En €	BP 2020	BP 2021	Observations
Bâtiments	12 153 046	11 187 315	Divers travaux d'entretien des écoles et bâtiments publics, construction de 13 classes reconstruction de l'école maternelle Jules Ferry, travaux de la nouvelle structure Vie en herbe, Immeuble Boulevard Bargue, Tennis Paddel et diverses études
Développement urbain	3 304 947	3 426 000	Acquisitions foncières, réhabilitation-restructuration du centre ville
Voirie	3 161 777	3 030 000	Reprises de divers trottoirs, rue Daniel Perdrigé, rue Curie, Parking Angle de Gaulle, rues proche de la nouvelle Gare Routière T4, extension de 15 caméras.
Environnement et aménagement Urbain	5 277 047	1 360 500	Voirie, espaces verts, éclairage public, signalisation. Aménagement du mur du nouveau cimetière, restauration des divers murs, aménagement du site permaculture, renouvellement des différents véhicules anciens, plantations, études phytosanitaires
Autres Services	2 941 786	1 759 800	Nouveaux logiciels métiers/matériel et réseau informatique. Matériel sportif. Mobilier scolaire et pour les nouvelles installations, matériel d'entretien
Total Prévisionnel Équipement Brut	26 838 603	20 763 615	

81

Synthèse détaillée des projets 2021

Synthèse détaillée des projets 2021

Voirie

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Opérations 2020 en cours à achever sur 2021 et faisant l'objet de reports de crédits sur l'exercice budgétaire 2021 :

Localisation	Description
PARKING Notre Dame des Anges	 Création d'un parking angle ave N D des Anges rue Charles de Gaulle Travaux en cours Livraison fin 2020
ECO STATION BUS	 Création d'une gare routière en lien avec l'actuel terminus du T4 su la commune. Travaux en cours. Livraison Mars 2021 Subvention a 70 % par IDFM MOE: BS concept /Degouy
Rue Curie	 Aménagement définitif de la voirie et des trottoirs éclairage public. DCE terminée, Notification des marchés début 2021 6 mois de travaux.
Place de la Halle	Travaux de finition des aménagements autour de l'Eglise

83

Voirie

Opérations à lancer en 2021 et faisant l'objet de nouveaux crédits sur l'exercice budgétaire 2021 :

- Mise en conformité des quais de bus
- Rue Daniel Perdrigé: aménagement voirie, trottoirs, éclairage public et espaces verts: lancement en 2021 des études nécessaires pour la réalisation des travaux en 2022 /
- · Rue des moulins : réfection voirie et éclairage public
- · Travaux neufs de voirie, sites à déterminer
- Etudes et relevés géomètres, en fonction des sites qui seront déterminés
- Achat de mobilier urbain (barrières, potelets...)
- · Achat d'un manuscopique (engin élévateur) facilitant diverses interventions pour l'ensemble des régies
- · Vidéoprotection : maîtrise d'œuvre pour un projet d'extension
- Défense incendie : travaux sur les hydrants et la signalisation
- Éclairage public : programme d'amélioration des mats et lanternes sites à définir
- · Provision pour les programmes de raccordement ENEDIS dans le cadre des nouvelles constructions

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

On reste sur les dépenses habituelles pour le fonctionnement du service : achat de fourniture et matériaux pour la régie voirie, achat de sel pour le déneigement, les crédits pour les baux d'entretien (voirie et éclairage public, entretien des bacs d'assainissement sur les parkings, signalisation verticale), les illuminations (pose, dépose et location) ont été affectées au budget voirie (auparavant sur le budget de l'environnement). On retrouve également les dépenses liées aux factures d'électricité liée à l'éclairage public (rues et parcs).

Synthèse détaillée des projets 2021

Environnement Cadre de Vie

BUDGET D'INVESTISSEMENT):

Opérations à lancer en 2021 et faisant l'objet de nouveaux crédits sur l'exercice budgétaire 2021 :

- Achat de véhicules: en nouvelle acquisition: un petit véhicule benne pour l'entretien des cimetières et une balayeuse, et en remplacement de l'existant dans le cadre du renouvellement de la flotte: un véhicule 9 places pour le prêt aux associations et services municipaux, une tondeuse auto-portée, un tracteur et trois véhicules légers
- · Permaculture : aménagement du site de la maison de la nature avec l'installation d'une serre, création de sites supplémentaires
- · Cimetières (ancien et nouveau) : études géotechniques et travaux sur les murs en effondrement
- Parc Jousseaume: aménagement du site avec l'achat de mobilier et l'installation d'une aire de jeux, une provision pour des sondages complémentaires à la suite des travaux d'injection qui ont été réalisés en début d'année
- Parc arboretum : aménagement d'une aire de jeux pour les 1-5 ans et lancement d'une étude de maitrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la digue
- Etude phytosanitaire du patrimoine arboré afin de vérifier l'état des arbres sur la commune (parcs, rues, écoles)
- · Plantation d'arbres et d'arbustes : achat de végétaux pour les campagnes de plantation automnale ou printanière
- · Achat de matériel pour les régies (petit matériel électrique ou thermique)
- · Achat de matériel apicole (ruches, outils)
- Achat de structures pour le fleurissement : passage du jury des villes fleuries en été 2021, thème sur l'archerie en lien avec le bouquet provincial

85

Synthèse détaillée des projets 2021

Environnement Cadre de Vie

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

On reste sur les dépenses habituelles pour le fonctionnement du service : carburant, achat de pièces mécaniques, contrôles réglementaires de la flotte automobile, frais de péage, vêtement de travail, fluides, contrats de prestation de service (maintenance arrosage automatique, contrôle des aires de jeux, nettoyage des sanitaires des cimetières.

Les crédits pour la fête de la Nature n'ont pas été inscrits.

Une augmentation sur les postes suivants :

- · Achat de fourniture espaces verts pour la préparation de nouveaux sites (squares, fleurissement)
- Baux d'entretien : entretien des espaces verts et du patrimoine arboré : augmentation du patrimoine à entretenir, désherbage des rues effectué par le prestataire, renfort sur l'entretien de site en amont du passage du jury des villes fleuries.

Patrimoine Bâti

1 - Les opérations en cours à achever en 2021

Localisation	Description
Église Saint-Pierre Saint Paul	 Consolidation structurelle (reprise en sous œuvre et confortement des maçonneries), restauration intérieure avec notamment la restitution des polychromies. Restauration extérieure, reprises des maçonneries parement en plâtre et chaux, couverture. Ouverture au culte Pâques 2021 Fin des travaux : été 2021 Architecte : Lympia architecture Daniel LEFEVRE ACMH
Locaux archives – 180 Bd Europe	 Création de locaux d'archives pour 350 m² en rdc et d'atelier pour le son et lumière pour 300 m² at 1er étage, en lieu et place d'une ancienne imprimerie. Fin des travaux : été 2021 Architecte interne : Mélanie Surjon
Logis d'arc	 Démolition du logis et construction d'un nouveau logis en bâtiment modulaire avec bardage bois, su une parcelle accolée situe dans la foret de Bondy Fin des travaux : Printemps 2021 Maîtrise d'œuvre : Emilie Forget

2 - Les opérations à reporter (non fait en 2020)

Localisation	Description
Ecole maternelle Coulon	 Travaux de rafraîchissement sur les CTA (Batterie froide) et d'occultation sur les menuiserie extérieures pour améliorer le confort d'été

3- Les opérations validées à venir

Localisation	Description	Planning
Halte jeux la vie en Herbe	Création d'une crèche de 40 berceaux en pied d'immeuble en cours de construction par Nexity (VEFA non livrée) Appel d'offre en cours Notification des marches début 2021 Architecte : Kaluss Roussel	2018-2021
Ecole maternelle Jules Ferry	Construction d'une nouvelle école maternelle sur le terrain d'assiette de l'ancienne. 13 classes + centre de loisirs + réfectoire Structure Bois remplissage paille et terre crue Construction Passiv hauss labelisée BdF. Maître d'œuvre : Méandres architecture	2018-2022

87

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167 -DE Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

4. Les opérations à valider/programmer à court terme

Localisation	Description		
Mauresmo Tennis	 Extension d'un cours de tennis accolé à Mauresmo pour y accueillir 2/3 terrains de Paddle Programme à consolider 		
Ecole Maternelle Paul Eluard	 Création de 3 classes + salle motricité + chaufferie sur terrain nouvellement acquis 13 rue de l'église Étude 2021 		
Ecole élémentaire Jules Ferry	Ferry • Nouvelle toiture réfection de la couverture du groupe scolaire e=avec amélioration de l'isolation thermique		
Ecole élémentaire Henri Wallon	Nouvelle toiture idem FERRY élementaire		
Réfectoire Myosotis (école Ferry et Wallon)			
Réfectoire Myosotis (école Ferry et Wallon	AND		
Gymnase Henri Vidal	Salle musculation + stockage et bureaux		
СТМ	 Extension du CTM pour EV suite à vente d'une partie du terrain ns le cadre de réalisation immobilière Diagonale 		
Crèche les Lucioles	Lucioles • Remplacement de 4 plans de change ?		
La vie en herbe 1	vie en herbe 1 Création d'un RAM suite à la création de la nouvelle Halte jeu		
Moulin du Sempin	oulin du Sempin • Rénovation pour remise en service et production de blé à des fins associatives		
Mairie	Isolation extérieure + menuiserie + ravalement		
Administration générale	dministration générale Délocalisation/centralisation des services		
Centre équestre	Réhabilitation manque de données sur l'avenir		

A moyen terme

Localisation	Description			
Tennis	Remplacement de la couverture en lieu et place de la toiture amiantée			
Ecole élémentaire Joliot Curie	Extension avec le réemploi des préfabriqués de Jules Ferry maternelle			
Formigé	Salle des mariages et école de danse			
Ecole primaire du centre	Extension réhabilitation			
Château des Cèdres	Réhabilitation étude préalable à programmer			
Police Municipal	 Extension/relocalisation (en fonction du projet de l'hôpital) 			
Gymnase Bacquet	Extension d'une 2eme salle			
Gymnase Besson	Aménagement en salle de spectacle			
Groupe scolaire des Jardins	Création d'un nouveau groupe scolaire			
Bassin de nage du Lavoir	Création d'un bassin de nage multi financeur			

A moyen terme

Localisation	Description			
Tennis	 Remplacement de la couverture en lieu et place de la toiture amiantée 			
Ecole élémentaire Joliot Curie	 Extension avec le réemploi des préfabriqués de Jules Ferry maternelle 			
Formigé	Salle des mariages et école de danse			
Ecole primaire du centre	Extension réhabilitation			
Château des Cèdres	Réhabilitation étude préalable à programmer			
Police Municipal	 Extension/relocalisation (en fonction du projet de l'hôpital) 			
Gymnase Bacquet	Extension d'une 2eme salle			
Gymnase Besson	Aménagement en salle de spectacle			
Groupe scolaire des Jardins	Création d'un nouveau groupe scolaire			
Bassin de nage du Lavoir	Création d'un bassin de ange multi financeur			

4 - les investissements récurrents

- Déploiement contrôle d'accès
- Déploiement de la fibre dans les bâtiments
- Remplacement alarme intrusion
- Gestion centralisée des clés
- Télégestion chaufferie-GTB
- Mise en conformité Ad AP
- Démolition divers bâtiments
- Extincteurs
- Jeux pour enfant
- Occultant pour fenêtres des écoles
- Mobilier (bureaux ,tables, chaises...)

91

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167 -DE Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

4. Les ressources humaines

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

66

Le DOB doit permettre de mieux connaître les orientations de la ville sur les RH et les modalités d'évolution envisagées.

En 2021, le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sera mis en œuvre dans le cadre d'une concertation.

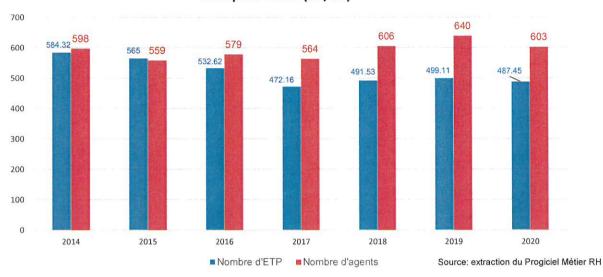
Ce rapport présente donc en synthèse les données principales de la masse salariale et les orientations pour la mise en œuvre du RIFSEEP en 2021.

95

4. Les ressources humaines

a) Le capital humain en chiffres

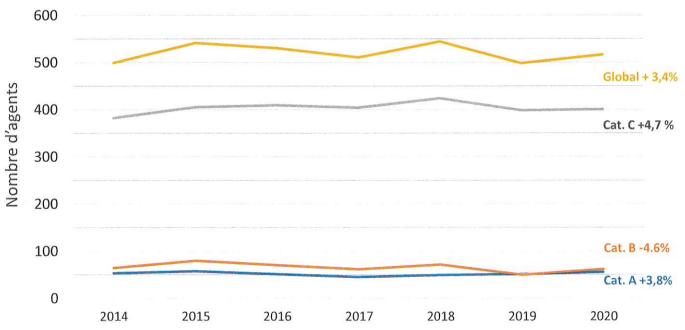
Nombre d'ETP et nombre d'agents au 31/12 de chaque année sauf pour 2020 (31/10)



Pour les années 2014 et 2015, 1 vacataire a été comptabilisé pour 1 ETP, tandis que pour les années suivantes, les vacataires ont été comptabilisés au prorata de leur temps de travail.

97

Evolution des effectifs par catégorie hiérarchique



Agents titulaires et contractuels uniquement. Les vacataires et agents en emploi non permanents ne sont pas comptabilisés

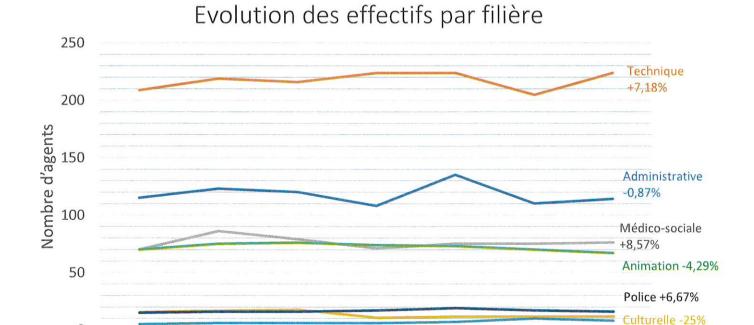
Evolution des effectifs par catégorie hiérarchique

	Cat A	Cat B	Cat C	Global
2014	53	65	382	500
2015	57	80	405	542
2016	51	71	409	531
2017	45	62	404	511
2018	49	72	424	545
2019	51	50	398	499
2020	55	62	400	517

Agents titulaires et contractuels uniquement. Les vacataires et agents en emploi non permanents ne sont pas comptabilisés.

Sportive +60%

Agents titulaires et contractuels uniquement. Les vacataires et agents en emploi non permanents ne sont pas comptabilisés.

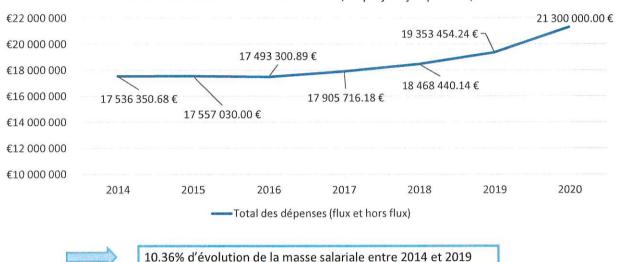


Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Evolution de la masse salariale entre 2014 et 2020

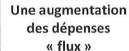
Montant réalisé de 2014 à octobre 2020, et projeté jusqu'au 31/12 2020



101



Augmentation de la masse salariale de +10,36% sur 5 ans



Une augmentation des dépenses « hors flux »



Dépenses « flux » : les éléments de paye

- · Traitement de base
- · Régime indemnitaire
- Cotisation URSSAF
- Cotisations aux caisses de retraite
- · Remboursement frais de transport
- · Rémunération des apprentis
- · Prestations familiales directes



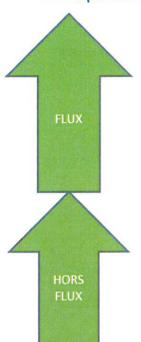
Dépenses « hors flux » : autres dépenses de fonctionnement liées au personnel (hors paye)

- Médecine du travail
- Cotisation assurance du personnel, fond d'insertion des personnes handicapées...

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Principaux facteurs de croissance de la masse salariale entre 2014 et 2019



+340 000 € +20% de « autres indemnités » (Régime indemnitaire, Heures supplémentaires, astreintes, congés bonifiés)

+94 000 € +52% de versement transport (hausse du taux de cotisation, et hausse du nombre d'agents)

+1705€ +8% de « rémunération apprentis » : politique de formation des jeunes avec hausse des recours aux contrats d'apprentissage et des stages rémunérés (dispositif de subventionnement de la région corrélé « 100 000 stages »

+342 000€ +16% de cotisations aux caisses de retraite (les différentes réformes des retraites n'ont eu de cesse de faire augmenter le taux de cotisation des fonctionnaires)

+1562€ +10% de prestations familiales directes (remboursement sur la paie : ALSH, crèche, location vacances, séjours éducatifs et linguistiques, etc)

+14 000€ +1369398% « autres charges sociales diverses » (mise en place d'une mutuelle avec participation employeur en 2015, pour les agents de catégorie B et C) représente 14000€ en 2019

+26 000€ +16% de cotisation pour l'assurance du personnel (effet de la politique de prévention)

+58 000€ +1161% de médecine du travail : convention AMET pour une meilleure prise en compte des problématiques santé et sécurité au travail

103

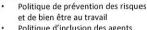
Pour résumer l'évolution de la masse salariale entre 2014 et 2020

- Politique d'éducation par le sport
- Politique de prévention de la délinquance, de la radicalisation, des violences faites aux femmes
- Politique de développement durable (agriculture urbaine, économie circulaire...)
- besoin de recrutements supplémentaires et/ou de profils plus qualifiés = hausse de la masse salariale

Développement de nouvelles politiques publiques

Pour une meilleure réponse aux besoins des habitants

+10%



- Politique d'inclusion des agents porteurs de Handicap
- Politique de lutte contre les emplois précaires (maintien dans l'emploi
- Progression de carrière (GVT)
- = hausse des dépenses « RH »

Accompagnement de l'organisation au travail et des agents

Pour améliorer les conditions de travail des agents municipaux

Modernisation des services publics

Pour améliorer la qualité du service municipal

- Rénovation d'équipements (gymnase Henri Vidal)
- Ouverture de nouveaux équipements (Guichet Unique, Forum Léopold Sédar Senghor, école Christiane Coulon, centre de loisirs Jules Verne, nouvelle section en crèches...)
- Projets de service (refonte des organigrammes, développement et recrutements de profils qualifiés)
- = besoin de recrutements supplémentaires et/ou de profils plus qualifiés = hausse de la masse salariale

Comprendre l'évolution de la masse salariale entre 2019 et 2020

Pour les agents titulaires :

Augmentation des dépenses liées aux agents titulaires (augmentation du traitement de base indiciaire liée au PPCR, au GVT, recrutement d'agents plus qualifiés);

Pour les agents contractuels :

 Augmentation de 14.20 ETP en moyenne de la catégorie « Contractuels de droit public », liée à la contractualisation d'agents vacataires, et au recrutement de profils qualifiés pour répondre aux besoins des services et des projets portés par la municipalité.

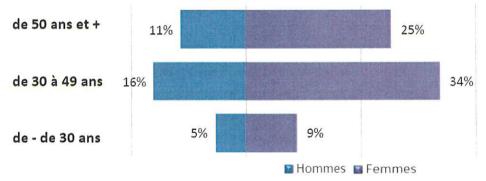
Pour les agents vacataires :

- Une baisse du nombre d'agents « vacataires » liée à la résorption de ces emplois précaires par la modification de leur situation statutaire: passage sur des emplois permanents à temps non complet;
- Une baisse du nombre de vacataires car moins de besoins de recourir à ce profil compte tenu de la période COVID 2020 ;
- Les agents vacataires restants ont néanmoins été davantage payés, d'où une hausse du coût des heures supplémentaires.

Profils	Montant Total (janv. 19 à oct. 19)	Montant Total (janv. 20 à oct. 20)	Evolution €	Evolution %
Titulaires	10 874 218.00 €	11 104 105.00 €	229 887.00 €	2.11%
Contractuels de droit public	4 744 634.00 €	5 111 755.00 €	367 120.00 €	7.74%
Vacataires	77 708.00 €	61 772.00 €	-15 936.00 €	-20.51%
Total	15 696 560.00€	16 277 632.00 €	581 071.00€	3.70%

Le profil des agents communaux

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Age moyen des agents de la collectivité : 44 ans

Source: Bilan social 2020

105

4. Les ressources humaines

b) La mise en place du RIFSEEP

La mise en œuvre du RIFSEEP, le nouveau régime indemnitaire, s'impose aux communes et s'appliquera à Montfermeil dès 2021.

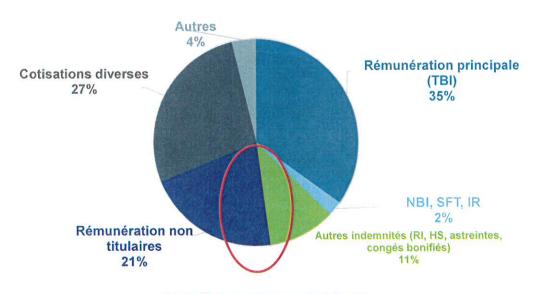
Il s'agit d'une opportunité pour améliorer les conditions de rémunération des agents communaux dans le cadre de la modernisation du service public de la ville. Cet enjeu permettra de consolider la force du service public qu'est son personnel.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

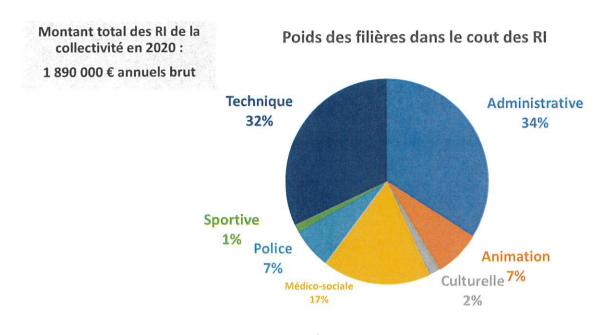
Données générales

La composition de la masse salariale

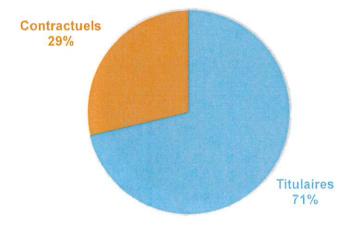


13.77% de la masse salariale est consacrée au régime indemnitaire.

La répartition du montant des Régimes Indemnitaires entre les différentes filières



La répartition des régimes indemnitaires par statut (oct. 2020)



111

La mise en place du RIFSEEP

Qu'est-ce que le RIFSEEP ?

Le RIFSEEP, nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement **Professionnel**, est le nouvel outil indemnitaire de référence ;

Le RIFSEEP remplace l'essentiel des primes et indemnités existantes avant dans le cadre d'une « rationalisation et d'une simplification du paysage indemnitaire ».

Il a vocation à s'appliquer à tous les agents de la fonction publique territoriale (fonctionnaires et contractuels), avec quelques exceptions (Police municipale...).

113

La mise en place du RIFSEEP

Quels sont les objectifs du RIFSEEP ?

- · Avoir un outil indemnitaire plus simple, complet et cohérent (système de primes plus transparent);
- Garantir une équité de traitement entre les agents (harmoniser les régimes indemnitaires à fonctions égales) ;
- Valoriser l'exercice des fonctions, reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience.

> Si le RIFSEEP est avant tout une obligation légale, il constitue également une opportunité pour la collectivité :

- occasion pour la collectivité de clarifier l'état de ses ressources humaines en permettant d'avoir une vue d'ensemble puis de procéder aux ajustements nécessaires (identification et mise à plat de toutes les situations particulières héritées de l'historique en termes de grade, fiche de poste, traitement, positionnement hiérarchique...) pour aboutir à une situation plus lisible et plus cohérente;
- occasion de revaloriser certaines fonctions, de manière à mieux correspondre aux enjeux du poste et à renforcer l'attractivité des services;
- Croisée avec des démarches de projet de service, la logique du RIFSEEP est de faire gagner une organisation en sens, en cohérence, en efficacité et en attractivité.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167

Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Les 2 composantes du RIFSEEP

RIFSEEP

L'indemnité de fonctions, sujétions, expertise (IFSE)

- part fixe liée aux fonctions
- indemnité principale et obligatoire
- Versée mensuellement
- tend à valoriser les fonctions
- fondée sur l'analyse des fonctions de l'agent (à partir, notamment, des fiches de postes)
- L'IFSE remplace la plupart des primes existantes (notamment celles compensant une sujétion de service particulière, des contraintes professionnelles (primes informatiques, indemnités pour travaux dangereux, prime d'encadrement, de responsabilité...)

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

- part variable et liée à la personne
- indemnité complémentaire et facultative (facultative dans le principe et dans le renouvellement d'une année sur l'autre)
- Versée annuellement (avec possibilité de fractionner)
- valorise l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.
- Appréciation fondée principalement sur l'entretien professionnel
- Le CIA permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail. Prend aussi en compte le diplôme obtenu.

→L'État a indiqué des plafonds d'IFSE et de CIA à ne pas dépasser pour chaque groupe de fonction, l'enjeu est donc d'utiliser les marges de manœuvre autorisées par les seuils réglementaires d'IFSE et de CIA pour que le RIFSEEP devienne un réel levier d'attractivité pour la collectivité.

115

La mise en place du RIFSEEP

Principes:

- Aucun agent ne doit voir son régime indemnitaire baisser
- Des instances de dialogue social sont mises en place pour que la méthode de mise en œuvre du RIFSEEP soit concertée
- Programme de mise en place dès janvier 2021

Méthode:

- Cotation des postes et répartition en sous groupes
- Communication auprès des services et mise en place d'une commission de concertation
- Instauration d'un protocole ayant vocation à permettre un dialogue social avec l'ensemble des agents

La mise en place du RIFSEEP: critères de cotation des postes

Niveau hiérarchique	Projets /Activités	Technicité	Qualification	Expertise	Sujétions	Prise en compte de l'expérience professionnelle
Nombre de collaborateurs (encadrés directement et indirectement) Niveau d'encadrement Organisation du travail des agents, gestion des plannings Supervision, accompagnement d'autrui,	Nive au de responsabilités lié aux missions (humaine, financière, juridique, politique) Délégation de signature Conduite de projet impliquant au moins 3 ou 4 services partenaires Conseil aux élus	T echnicité/ niv eau de difficulté Champ d'application/polyval ence	Diplôme re quis Actualisation de s connaissances	Connaissance requise Rareté de l'expertise/métier en tension autonomie	Risques d'agression verbale et physique Pénibilité Variabilité des horaires Contraintes météorologiques Travail posté Obligation d'assister aux instances Engage ment de la responsabilité financière Engage ment de la responsabilité juridique Acteur de la prévention Sujétions horaires Gestion de l'économat Impact sur l'image de la collectivité	Connaissance de l'environnement de travail Formation continue et de professionnalisation Diplôme détenu
l	r					
Critères de d	cotation pour définir le m Cota	ontant de l'IFS tion à partir de la			etions, Expertise)	Critères de cotation pour définir le montan du CIA Cotation à partir de l'évaluation professionnelle

117

La mise en place du RIFSEEP

Calendrier de mise en œuvre

- 2 Comités techniques
- > 4 commissions d'arbitrage et de suivi du protocole,
- Réunions de concertation avec l'ensemble des agents, par service

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20201125-DEL2020_11_167 -DE Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

